

Note au lecteur

Décision d'accorder une dispense de l'exigence de prospectus à AXA S.A.

Veillez noter que la décision d'accorder une dispense de l'exigence de prospectus à AXA S.A. publiée à la section 6.6.5 du bulletin du 3 octobre 2024 (vol. 21, n° 39) est incomplète. Le numéro de la décision et le nom du signataire délégué ont été omis. La décision complète est publiée à la section 6.6.5 du bulletin du 31 octobre 2024 (vol. 21, n° 43).